

Renouvellement de licence : vous possédez déjà une licence, vous disposez donc d'un espace personnel.

Pour les enfants, un questionnaire de santé sera complété en ligne, attention, si vous répondez "OUI" à au moins une question, vous devrez présenter un certificat médical. Vous trouvez un modèle du questionnaire dans les documents d'inscription pour faire une simulation et éventuellement anticiper le rendez-vous chez le médecin.

Pour les adultes, penser à se munir d'un nouveau certificat médical "de non contre-indication à la pratique du VTT y compris en compétition" si le précédent à plus de 3 ans.

- 1) Se connecter au site : <https://licence.ffc.fr>
- 2) Se connecter à son espace licencié :
 - code utilisateur = N°UCIID ou NIP (présent sur la licence)
 - mot de passe (que vous avez défini lors de votre 1^{ère} connexion)

S'il s'agit de votre premier accès, suivre les instructions en cliquant sur "Premier Accès".

- 3) Une fois connecté, cliquer sur le bouton "Prendre ma licence 2023" et suivre les instructions.
- 4) Choisir une licence : Jeunesse, sélectionner la catégorie de l'enfant, VTT **cross-country**
- 5) Poursuivre la demande de licence en suivant les instructions.

Création de licence : vous n'êtes pas encore licencié, vous n'avez donc pas d'espace personnel.

- 1) Se connecter au site : <https://licence.ffc.fr>
- 2) Cliquez sur créer un compte et suivez les instructions. Choisir le club Miribike, une licence jeunesse, VTT cross-country.
- 3) Pour les mineurs, pas besoin de certificat médical.